

Déclaration du CCE

Montreuil, le 16 janvier 2019

Suite au dramatique événement qui a donné lieu aux échanges de ce jour, les élus du CCE souhaitent approfondir leurs travaux sur la question des suicides et tentatives de suicides à l'AFPA.

Le rôle des IRP, du CHSCT, des syndicats est d'exiger le respect au droit à réparation des victimes et de leurs familles ainsi que le respect de l'obligation de l'employeur de préserver la santé et la sécurité des salariés.

Une simple recherche sur internet montre que 6 suicides ou tentatives de suicide à l'AFPA ont été médiatisés dans la presse depuis 2012 et un recensement non exhaustif que nous venons de réaliser révèle une réalité inacceptable concernant des personnes qui sont passées à l'acte sur leur lieu de travail ou hors lieu de travail, en CDI ou en CDD, qui étaient salariées de l'AFPA ou qui ne l'étaient plus depuis peu, situations qui concernent quasiment tous les métiers, toutes les régions. Sans répertorier tous les cas de collègues qui ont menacé de se suicider...

En conséquence, le CCE, ne disposant pas d'informations suffisantes et satisfaisantes, va engager un travail sur la problématique du suicide et des tentatives de suicide à l'AFPA. Dans un contexte de non communication ou de communication larvée sur le sujet, les membres du CCE constatent que les situations sont nombreuses et face à la dégradation continue du travail et des conditions de travail, ils considèrent qu'ils ne peuvent plus se satisfaire de l'argument de fragilité des personnes, de la rumeur, de la démarche de Psya et d'une manière générale de l'insuffisance des dispositifs de prévention de l'AFPA. Pour objectiver, il faut commencer par un recensement : nous allons donc recueillir des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Outre leurs demandes réitérées ce jour auprès de la direction, le CCE et la commission des conditions de travail et RPS du CCE vont s'adresser aux secrétaires des CE/CRE et aux CHSCT pour recueillir l'information la plus complète sur le sujet.

Il s'agira d'alimenter le CCE, les délégations syndicales et plus généralement les instances de représentation du personnel, de données qui pourront permettre d'avancer sur ce problème gravissime.